

IF+ Ville de Rennes + Rennes Métropole

Objet : Procès-verbal de la commission du 6 janvier 2025

I- Présentation du programme IF+ Ville de Rennes + Rennes Métropole

L'Institut français, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont renouvelé une convention de partenariat pour la période 2024-2026, dans l'objectif de promouvoir la création et la diffusion artistique et culturelle rennaise à l'échelle internationale, ainsi que les échanges internationaux des équipes et acteurs culturels de référence implantés à Rennes ou sur le territoire métropolitain.

II- Orientations retenues pour 2024-2026

Le partenariat fonctionne selon trois axes :

. Le **volet international de projets pluriannuels développés par les structures culturelles du territoire** (équipements en régie et structures conventionnées : musées, Les Champs Libres, Opéra, TNB, CCNRB, etc.). Les projets soutenus dans le cadre de la convention seront déterminés par un programme de travail sur trois ans, co-élaboré par les PARTENAIRES. Ces structures ne pourront pas déposer de projets dans l'appel à projet à destination acteurs culturels des deux collectivités (voir infra) ;

. Des **projets émanant directement d'acteurs et opérateurs culturels et artistiques** de la VILLE DE RENNES et de RENNES MÉTROPOLE **via un appel à projet** ;

- . Des **projets conduits ou co-pilotés de façon commune.**

III- Critères d'éligibilité

Les critères retenus sont les suivants :

- . Promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes
- . Développement des transitions environnementales, tant dans la prise en compte de ce sujet dans les projets soutenus que dans les thématiques ou propos des projets
- . Projet de diffusion permettant d'effectuer des rencontres professionnelles, ateliers, workshop, d'échanges avec les publics locaux
- . Lien avec le réseau culturel extérieur français
- . Mise en oeuvre des droits culturels
- . Collaborations entre équipes culturelles / artistiques s'inscrivant dans une perspective d'échange et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international
- . Mise en place ou accompagnement de temps forts

IV- Composition du jury

Le jury est présidé par Anne-Laure-Rouxel et Pauline Guyard.

Le secrétariat est assuré par Anne-Laure Rouxel.

Le jury s'est réuni le 6 janvier 2025, et a rassemblé les 2 personnes suivantes :

- Pauline Guyard, Chargée de mission Spectacle vivant et littérature (Ville de Rennes et Rennes Métropole / Direction de la Culture / Service Soutien aux Projets Culturels) ;
- Anne-Laure Rouxel, Cheffe de projet, Institut français / DCDS / Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales

V- État des lieux des dossiers déposés

1 projet a été déposé sur le **volet international de projets pluriannuels développés par les structures culturelles du territoire** pour un **montant total de 15 000 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **DUE - Union européenne** : **1 projet** ;

La **répartition thématique** est la suivante :

- [Cinéma et audiovisuel] : **1 projet** ;

VI- Synthèse des débats

La qualité générale du dossier est très bonne. Le soutien n'a pas fait l'objet de débat. La décision a été très consensuelle.

VII- Décision de la commission

Dans le cadre du volet international **1 projet** est soutenu par l'IF + Ville de Rennes + Rennes Métropole pour un montant total de **7 500 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **DUE - Union européenne** : **1 projet** ;



La **répartition thématique** est la suivante :

- [Cinéma et audiovisuelle] : **1 projet** ;

Le projet soutenu est le suivant :

Zone	Thématique	Pays	Intitulé des projets	Bénéficiaire	Montant du soutien IF en €
DUE	Cinéma et Audiovisuel	Suède	Travelling 2025 · rencontres professionnelles et collaborations franco-suédoises	Clair Obscur	7 500 €

Anne-Laure Rouxel
Cheffe de Projet IF
Présidente de la commission



Anne-Laure Rouxel
Cheffe de Projet IF
Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire Général
Institut français

Versailles, le 7 janvier 2025

